



MORT AUX VACHES ...

J'ai assisté au procès des 1000 vaches.

Je suis un scribouillard loin de la nature, loin de cet amour du métier de paysan, loin du désespoir de devoir y renoncer et pourtant, ce jour-là, j'ai entendu crier " AU SECOURS" et "NON A LA DERIVE ".

Dérive Industrielle.

J'ai été ahuri d'apprendre que, pour une ferme, produire du lait n'est plus le but mais que le but est maintenant financier: faire du profit en produisant du méthane.

L'usine à lait est un producteur de lisier alimentant un méthaniseur qui produit du méthane transformé en électricité et revendu à EDF à un prix subventionné (chasse aux subventions).

Produire du lait devient ainsi l'accessoire. Bonjour, la qualité du lait !

Désespoir.

Oui, j'ai entendu le cri de cette prévenue, institutrice-éleveur.

Sa rencontre avec les vaches, sa connaissance de chacune d'elle, sa joie de les faire découvrir à ses élèves.

"C'est toute une vie un troupeau et savoir qu'on va les enfermer, c'est insupportable, c'est violent."

(Un tonnerre d'applaudissement s'élèvera dans la salle saluant son émouvant témoignage)

Violent, la violence qu'on leur reproche.

N'est-ce pas violent, les rivières polluées par les grandes exploitations et où les enfants ne peuvent plus se baigner?

N'est-ce pas violent pour un homme seul d'être menotté par 15 gendarmes à gilet pare-balles et incarcéré 48 heures?

N'est-ce pas violent d'enfermer à vie 1000 vaches et 750 génisses (mères et filles donc) dans un camp de concentration où les 150 premières vaches vont être conduite nuitamment sur le site sous escorte policière...?

N'est-ce pas violent de savoir qu'ainsi 70.000 exploitations vont disparaître au profit de 2.000 usines, provoquant ainsi le génocide des éleveurs?

N'est-ce pas violent d'assister à une justice de classe qui ne poursuit pas les incendiaires des Impôts et de la MSA de Morlaix (organisé par le plus gros des syndicats paysans) mais qui harcèle et punit la Confédération Paysanne pour des pneus dégonflés, des tags et des tuyaux démontés.

N'est-ce pas violent pour un lanceur d'alerte de devoir donner son ADN, comme un délinquant sexuel, sous peine, en cas de refus, d'une peine d'emprisonnement de 2 ans et de 30 000€ d'amende. (J'apprends que 2 millions de personnes sont déjà fichés ADN !). N'est-ce pas un pousse au crime de s'entendre dire par le gouvernement "Nous sommes d'accord avec vous, ce n'est pas la bonne voie, mais nous ne changerons pas la LOI ".

Action.

C'est pourquoi ils ont agi car crier " AU SECOURS " n'est pas entendu, car c'est tabou de dire que la finance s'attaque au coeur du métier de paysan éleveur.

Alors demain, vous ne verrez plus de vaches dans les prés, et à leur place vous regarderez passer les trains et vos enfants croiront que le lait se fabrique à l'Usine à lait.

Mais, cependant je dis chapeau à la Confédération Paysanne de nous réveiller et de nous parler d'Amour.

Epilogue :

Le jugement expéditif.

Sans peur des réactions, le jugement sera rendu une heure après le procès, à 20h.

Verdict : des peines d'emprisonnement (avec sursis) allant jusqu'à 5 mois pour Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération Paysanne.

Cela pour de simples lanceurs d'alertes.

Bruno K.

POUR...

Ce soir, au ciné-club du village, on passe « Les petits gars de la campagne ». Dans la salle du foyer rural, un public modeste de villageois dont quelques petits paysans du coin. Tout est dit dans le film, la PAC, le productivisme, la concentration des terres, les petits gars de la campagne partis bosser en usine quand il y avait encore du boulot, ceux qui sont restés et qui vivent des primes, payés par l'Europe pour produire moins, mal ou plus du tout, et enfin comment faire autrement ? Les lumières se rallument et le public, poing levé, chante L'Internationale.

Non. J'ai rêvé. Le public scande : « On-est-foutus ! On-n'y-peut-rien ! On-va-cre-ver ! » C'est parti pour le lamento.

Contre ce sentiment d'impuissance, contre le désespoir, nous nous inscrivons. On peut reprendre l'offensive contre le saccage de nos vies, contre « l'exploitation du vivant » comme dit Gilles Clément, voisin de la Creuse et paysagiste, contre la logique de mort qui est celle du capitalisme. Mort des petits gars de la campagne qui ne nourrissent plus leurs congénères, mort des consommateurs gavés de toxiques, mort des animaux torturés dans les élevages industriels. Contre cette logique mortifère qui bénéficie à un tout petit nombre, il nous faut reprendre espoir en passant le pont à gauche, en tournant le dos aux protestations vaines et aux slogans éculés. De l'autre côté du pont, on est POUR.

POUR créer, POUR réfléchir à l'autre monde possible, POUR le dessiner POUR le faire venir ! Difficile pour un tout petit groupe au fin fond de la campagne, mais si on se veut « éducation populaire » c'est bien pour penser et provoquer la transformation sociale ? Pas pour relayer et diffuser désespoir, plainte et illusions, telles les suppliques adressées aux banques afin qu'elles se moralisent... Nous travaillons à créer une pensée et un projet qui nous soient propres et qui nous relie les uns aux autres, qui nous rappellent à la conscience de classe. Car c'est la destruction du sentiment d'appartenir à une classe qui nous isole et nous rend incapables d'être à l'initiative d'une pensée émancipatrice. Reprenons la discussion là où nous l'avons laissée il y a quelques décennies. On en était à : « Tout est à nous, rien n'est à eux, ce qu'ils ont, ils nous l'ont volé ! » Poursuivons en trouvant maintenant comment se réapproprier ce qui est à nous, le fruit de notre travail, la valeur économique que nous seuls nous créons, pour gérer tout ça collectivement. Quelques penseurs ont déjà bien débroussaillé le terrain et nous aident aujourd'hui encore.

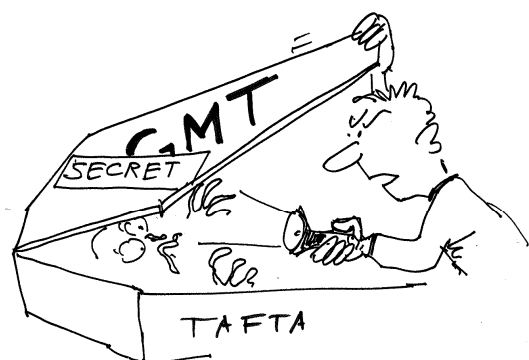
Les petits gars de la campagne pourraient se rendre vite compte qu'ils n'ont pas besoin de la PAC et de ses primes à la mort, ils ont juste besoin d'exercer leur pouvoir et de contrôler leur production. Il suffit de s'y mettre : rendez-vous au foyer rural à la prochaine réunion d'ATTAC 19 pour redevenir une classe qui pense et qui lutte !

Frédérique Perrin, ATTAC 19

Grand Marché Transatlantique (GMT) - INFOS

GMT info 1 : La mobilisation contre TAFTA & Co prend de l'ampleur et gagne la rue !

Samedi 11 octobre, de multiples initiatives (distributions de tracts, rassemblements, manifestations, spectacles de rue ...) se sont déroulées dans de nombreuses villes de l'Union Européenne. Plus de 70 rassemblements ont eu lieu partout en France. À Limoges, plus de 150 manifestants ont sillonné les rues, distribuant tracts et autocollants et informant les passants interloqués par le passage de notre magnifique vache et de deux évadés du système néolibéral !



ESSAYEZ L'EFFET DRACULA

GMT info 2 : Publication du mandat de négociation du TAFTA

Le 9 octobre, les États membres de l'Union européenne (UE) ont finalement daigné donner leur accord pour la publication du mandat de négociation du TAFTA.

Plus d'un an après le début des négociations, après des demandes répétées des ONG, alors que le mandat avait fuité et était maintenant largement connu, les paroles du commissaire européen au

commerce, Karel de Gucht, se réjouissant de cette décision et soulignant la volonté de transparence de la commission relèvent soit de l'humour, soit de l'hypocrisie !

Le mandat <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1162> puis "other languages".

GMT info 3 : AÉCG/CETA – Accord UE-Canada

Le Sommet UE-Canada du vendredi 26 septembre, à Ottawa, a marqué la conclusion officielle des négociations de l'Accord Économique et Commercial Global.

"Cet accord n'est pas seulement un accord de libre-échange, il s'agit avant tout d'un accord de dérégulation. Il doit être compris pour ce qu'il est, un précurseur politique de l'accord UE/États-Unis."

Il instaure le mécanisme de règlement des différends Investisseur-État : les multinationales pourront poursuivre les États devant des "tribunaux privés" composés de trois arbitres internationaux, désignés par les parties.

Il met en place le "forum de coopération réglementaire" : un comité composé "d'experts", non contrôlés par la puissance publique, chargés de régulièrement revenir sur les réglementations existantes qui seraient jugées trop lourdes pour la compétitivité des entreprises ... Le texte de l'accord :

<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/text-texte/toc-tdm.aspx?lang=fra>

GMT info 4 : Initiative Citoyenne Européenne (ICE)

La commission européenne a refusé d'enregistrer une ICE concernant les traités transatlantiques de libre-échange, portée par 240 organisations de la société civile, dans 21 États membres de l'Union européenne. Il a donc été décidé de lancer une ICE auto-organisée, se présentant sous forme d'une pétition à signer, dont le texte est ci-dessous :

"Nous appelons les institutions de l'Union européenne et de ses pays membres, à arrêter les négociations avec les États-Unis sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et à ne pas ratifier l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) avec le Canada." L'accès à cette pétition <http://stop-ttip.org/fr/>

ENVIRONNEMENT : DANGER ! Santé et survie menacées ?

Depuis l'Angleterre du XVIII^e siècle, les sociétés industrielles n'ont cessé d'accélérer l'exploitation et la destruction de la nature, de transformer la composition chimique de l'atmosphère, de bouleverser les conditions de vie. Elles ont fait basculer la Terre dans une ère géologique nouvelle appelée Anthropocène. Le modèle de développement actuellement dominant est devenu une force à l'origine de dérèglements écologiques profonds. Ils ont entraîné dans notre environnement des dégradations dont les scientifiques ont prouvé le lien avec ce qui constitue la plus grande crise sanitaire à laquelle nous nous trouvons confrontés : l'épidémie de maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, maladies respiratoires, obésité, diabète, maladies neurologiques et trouble de la reproduction).

Certes, les causes environnementales des maladies ont toujours existé mais elles étaient principalement à l'origine de maladies infectieuses contagieuses, souvent liées à l'insalubrité.

Même si, surtout maintenant, on peut espérer en guérir, elles font très peur en raison des ravages que certaines ont provoqués.

A contrario, les maladies chroniques ne se transmettent pas et, pour la plupart, on n'en guérit jamais vraiment. Elles sont aujourd'hui les causes les plus importantes de décès (63 % et on prévoit 88 % en 2030), et d'années de vie en bonne santé perdues (en 1994, 3,7 M de personnes en ALD, 8,6M en 2009) C'est dire la gravité de cette crise sanitaire qui peut être considérée comme le 4^{ème} volet de la crise écologique après le réchauffement climatique, la chute de la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles.

Cette pandémie liée à notre environnement au sens large (pollution de l'air et de l'eau, alimentation, conditions de travail et d'habitat, mode de vie) s'est répandue sur toute la planète où notre mode de développement a été suivi avec les mêmes conséquences pathogènes.

LES MALADIES CHRONIQUES

Elles ne peuvent être considérées avec le même schéma simplifié que les maladies infectieuses car elles sont la conséquence d'un ensemble de facteurs qui interagissent : biologiques, comportementaux et environnementaux.

Tabac, alcool, malbouffe et sédentarité ont longtemps été considérés comme seuls « vrais risques » jusqu'à ce que, malgré les efforts des pollueurs de tous acabit, des lobbyistes qui les défendent et des scientifiques corrompus qui les cautionnent les liens de cause à effet entre les différentes pollutions et les maladies qu'elles induisent s'établissent peu à peu. Si on ne peut pas nier la responsabilité de chaque individu dans sa propre vie le facteur pollution ne peut être occulté. Un récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) indique que plus de 8 % des décès dans le monde, en 2011, sont liés à l'utilisation croissante de produits chimiques.

La contestation environnementale (ce qu'André Cicolella appelle « l'industrie du doute ») cède donc peu à peu du terrain devant les avancées scientifiques les plus solides. On peut déplorer néanmoins que, en attendant une « certitude scientifique », les politiques se soient si souvent rendus responsables de nombreux décès en retardant la prise de mesures d'interdiction. C'est ainsi que jusqu'à ce que le CIRC reconnaisse en 2012 leur caractère cancérigène, les particules diesel dont la toxicité était connue depuis 1988 ont causé 42000 morts par an. Même scénario pour l'amiante, l'aspartame... et on attend la suite (OGM, champs électromagnétiques, avec une mention très spéciale pour les nanomatériaux, ...)

LES POLLUANTS

La production mondiale de substances chimiques est de l'ordre de 500 millions de tonnes chaque année et le PNUE estime son coût sanitaire à 4,9 millions de décès par an, chiffre considéré comme sous-estimé. Nul n'échappe à la pollution puisqu'elle a envahi ce qui conditionne la vie même : l'eau, l'air et l'alimentation. Elle est présente partout : dans nos intérieurs (formaldéhydes...), en milieu professionnel (amiante...), en milieu urbain (particules fines...), dans les sols où l'emploi massif par l'agro-industrie de pesticides et d'engrais chimiques contamine les aliments et les nappes phréatiques.

Parmi plus de 70000 composés chimiques différents que nous produisons, deux groupes de polluants sont à étudier plus particulièrement : les Polluants Organiques Permanents (POP's) et les Perturbateurs Endocriniens (PE)

LES POLLUANTS ORGANIQUES PERMANENTS (POP's)

Initialement au nombre de 12 pour lesquels on parle de « sale douzaine » ils sont regroupés en 3 catégories : 9 pesticides (aldrine, chlordane, DDT...) 2 produits chimiques industriels (l'hexachlorobenzène (HCB) également utilisé comme pesticide et les polychlorobiphényles PCB) ainsi que des produits indirects (dioxines et furanes)

Entrée en vigueur le 17 mai 2004 la Convention de Stockholm signée en 2001 par 151 pays vise à éliminer une série de produits chimiques particulièrement les POP's . En 2009, les pays signataires ont ajouté 9 produits à la liste noire (pesticides, ignifuges et insecticides).

Les POP's sont

- persistants (ils résistent à l'action de l'eau, de l'air et des sédiments)
- hautement solubles dans les graisses des organismes vivants où ils s'accumulent
- peuvent être retrouvés à des milliers de kilomètres de leur zone d'émission car semi-volatiles. « L'exposition à des doses très faibles de certains POP's peut donner lieu à un cancer, à des dégâts au niveau des systèmes nerveux central et périphérique, à l'atteinte du système immunitaire, à des désordres au niveau de la procréation et à des interférences dans le développement du nourrisson et de l'enfant » (Institut International du Développement Durable, IIDD, 1999).

La nocivité des POP's est également associée à leur rôle de perturbateurs Endocriniens.

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS (PE)

Dès 1996, les perturbateurs endocriniens sont reconnus comme produisant des effets délétères sur l'organisme exposé ou sur sa descendance à la suite d'une modification de la fonction hormonale. Or, le système endocrinien est essentiel à la vie car il contrôle le développement, la croissance, la reproduction, le comportement, l'énergie et l'immunité des animaux et des êtres humains. « La probabilité est particulièrement élevée qu'un enfant qui naît aujourd'hui aura été programmé pour un ou plusieurs troubles de son système endocrinien et que dans le même temps la faune sur terre et dans les mers continuera de décliner et de disparaître ». Celle qui tient ces propos est la scientifique spécialiste des PE Theo Colborn, membre de la Endocrine Society qui, en 2009, a lancé la Déclaration de Washington, élargissant « Les preuves de résultats préoccupants en matière de reproduction, (infertilité, cancers, malformations) à un nombre croissant d'effets (thyroïdiens, neuroendocriniens, sur l'obésité et

le métabolisme, sur l'insuline et l'homéostasie du glucose) et formulant le nouveau paradigme des PE :

-Age de l'exposition « La période fait le poison » (gestation)

-Temps écoulé entre l'exposition et ses effets

-Effet cocktail : interaction entre les substances chimiques

-Relation dose-effet : effet plus fort à faible dose qu'à forte dose.

-Effets latents à long terme : les effets constatés peuvent être transgénérationnels.

Les PE remettent en cause le dogme classique de la toxicologie : « La dose fait le poison ».

Les plus tristement célèbres sont le Bisphénol A (BPA), le Distilbène et les Phtalates.

LES REPROTOXIQUES

Toutes ces substances présentes dans l'environnement, dans l'atmosphère et l'alimentaire sont également des reprotoxiques c'est-à-dire qu'elles altèrent les fonctions de reproduction.

En Septembre 2013 le Professeur René Habert a réalisé une étude sur les phtalates dont il a démontré en laboratoire le caractère reprotoxique : des testicules cultivés auxquels ont été ajoutés une sorte de phtalate largement répandue avaient perdu au bout de trois jours de culture 40 % de cellules germinales, celles qui deviendront les spermatozoïdes. C'est la première démonstration expérimentale qu'un reprotoxique peut, dans l'espèce humaine, provoquer une altération du développement des fonctions reproductrices . Dès 1992 une équipe d'épidémiologiste danois avait constaté que la fertilité masculine décroît de 1 % par an. En 1996 pour la première fois à Weybridge un rapport prend clairement position sur le sujet encore controversé de la baisse de la qualité du sperme dans le monde ainsi que la croissance du taux de cancer du testicule. Les consultations d'hommes pour des problèmes de fertilité sont en augmentation. Dans un centre de Paris, sur 1300 donneurs, il a été constaté une baisse du nombre de spermatozoïdes de 40 % en 20 ans. Avec la baisse de la qualité du sperme c'est même la survie de l'espèce humaine qui est en jeu.

LES METAUX LOURDS

Il ne faut pas les oublier car, même si ce sont des éléments métalliques naturels leur réactivité et leur toxicité dépendent de leur concentration, de leur capacité à s'accumuler et se transformer dans les organismes vivants et de la forme chimique sous laquelle ils sont présents dans notre environnement. L'aluminium, le plomb et le

mercure sont des neurotoxiques (et reprotoxique pour ce dernier), l'arsenic, le cadmium, le chrome VI et le nickel des cancérigènes avérés.

PRISE DE CONSCIENCE DES RISQUES

Dès la fin du XX^e siècle elle s'est traduite par plusieurs Conventions internationales mais celles-ci ont des champs et des pouvoirs limités

.Le 7 mai 2004 à l'UNESCO se sont réunis scientifiques internationaux de renom et organisations non gouvernementales lors du Colloque « Cancer, Environnement et Société » organisé par l'ARTAC. De cette union est né l'Appel de Paris, déclaration historique sur les dangers sanitaires de la pollution chimique :

Article 1 : le Développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement

Article 2 : la pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.

Article 3 : notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

(A l'occasion des 10 ans de cet Appel un Colloque aura lieu le 14 novembre à l'UNESCO avec pour objectifs principaux son extension à la pollution physique (en particulier électromagnétique) et la reconnaissance de la pollution comme crime contre l'humanité).

En 2012, la Société de Toxicologie publie la « Déclaration de Paris » qui officialise la relation entre santé et environnement : « Beaucoup des grandes maladies et des atteintes fonctionnelles (en augmentation substantielle depuis 40 ans) apparaissent être liées pour partie à des facteurs de développement consécutifs à des déséquilibres nutritionnels ou des expositions environnementales aux substances chimiques : obésité, diabète, hypertension asthme et allergies, maladies immunes et auto-immunes , maladies neurodéveloppementales et neurodégénératives, puberté précoce et infertilité, certains types de cancers, ostéoporose, dépression, schizophrénie et sarcopénie » la période de développement étant la plus favorable à ces modifications épigénétiques (c'est-à-dire liées à l'environnement) et non plus seulement génétiques. Elles peuvent être transmises d'une génération à l'autre.

Les choses avancent donc, mais bien trop lentement. « L'industrie du doute dont on a déjà parlé fait des ravages. Les Agences de Sécurité

Sanitaire continuent à ne pas saisir les effets des faibles doses.

Une exception à souligner : l'Agence française ANSES à la suite d'une campagne d'information lancée par le Réseau Environnement Santé depuis 2009 confirme son revirement ce qui mène au retrait dans les crèches des biberons au BPA. Le rôle de l'UE est également très important. C'est ainsi qu'a pu être adopté le règlement REACH qui réévalue les substances chimiques mises sur le marché mais n'intègre les PE que par la marge dans la catégorie « substances préoccupantes » car il reste basé sur l'ancien paradigme de la toxicologie.

On peut dire que devant ce nouveau défi actuel pour l'humanité que représentent les maladies de la surconsommation, de l'inactivité et celles causées par la contamination pathogène de l'espace vital, il n'y a pas de réactivité de la part des politiques de santé. Même l'interrogation sur l'avenir de l'espèce humaine sur la Terre posée par la baisse de la qualité du sperme ne suscite

encore qu'un intérêt limité bien que le stade de l'hypothèse soit dépassé. Pourtant il s'agit bien, à terme, de la survie de l'espèce humaine.

Si la santé n'est pas seulement une absence de maladies mais un état de bien être on sait maintenant qu'elle dépend d'une bonne relation à l'écosystème. C'est d'un nouveau modèle de société écologiquement et socialement responsable dont nous avons besoin et c'est la mobilisation de la société civile qui y parviendra.

Je me permettrai de terminer en citant la conclusion d'André Cicoella à son livre « Toxique Planète » : « Il n'y a pas d'alternative » martelait Margaret Thatcher pour imposer sa vision néolibérale du monde. Trente ans après, alors que ce modèle apparaît à bout de souffle, une alternative existe, celle de la transition écologique, dont la santé doit être une composante majeure.

Avons-nous véritablement d'autre choix ? Non, et il y a urgence !

Monique (Attac 23)

Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Episode n° 1

A l'occasion de cette fin d'année 2014, nous voudrions vous inviter en 3 épisodes à s'intéresser à cette « finance mondialisée »

Nos bonnes dispositions ayant été elles même prises en défaut plusieurs fois, nous voudrions réveiller votre incrédulité face à l'oligarchie financière, incrédulité entretenue par des médias complaisants et simplificateurs .Ce sera l'objet de ce premier épisode que de démontrer avec quelques exemples picorés dans l'actualité le cynisme de cette « finance mondialisée »

Dans un deuxième épisode que vous trouverez dans le prochain numéro, nous recenserons le travail accompli par nombre d'acteurs pour dénoncer le fonctionnement de cette finance mondialisée.

Puis dans le troisième épisode de ce feuilleton, nous essaierons de vous convaincre que la lutte contre le système financier actuel est « la mère de toutes les batailles » , « mon véritable adversaire , c'est... », vous connaissez la phrase et la suite.

Nous avons retenu quatre exemples, vous remarquerez combien dans ces quatre situations, les médias les plus importants ont donné une information courte , donc incomplète qui ne permettaient de mettre à jour les aspects prédateurs et immoraux de ces agissements.

Exemple n°1 « A la faim, c'est toujours la finance qui gagne* »

** titre emprunté l'article de Nicolas CORI et Vittorio DE FILIPPIS dans Libération du 11 février 2013*

« Les premiers symptômes d'une nouvelle fièvre sont apparus à l'été 2013. Le thermomètre n'est guère redescendu depuis. », mais de quelle maladie veut nous donc nous parler Laurence GIRARD dans Le monde du 29 septembre e 2014 :.Elle veut nous entretenir de la flambée du cours du cacao. Et pour quelle raison ces prix grimpent (1000 \$ la tonne en 2007 à 3300 \$ aujourd'hui)

Tout simplement parce qu'une autre fièvre celle là bien réelle la fièvre Ebola pourrait contaminer la Côte d'Ivoire premier producteur de cacao.

Alors les spéculateurs, anticipant les probables futures hausses de prix du cacao, achètent les contrats de vente du cacao espérant toucher des dividendes quand le virus menacera la Côte d'Ivoire, faisant de nouveau grimper les prix.

Mais cette macabre spéculation n'est pas la première. Depuis la progressive déréglementation du marché des matières premières agricoles commencée dans les années 90, celles ci sont devenues la cible privilégiée des spéculateurs après l'explosion de la bulle immobilière aux Etats Unis à partir de 2006 : les banquiers et les traders ont retiré des milliards de dollars qu'ils avaient placés dans l'immobilier pour parier en masse sur la hausse des prix des matières premières, déclenchant une flambée des prix.

« Après la crise en 2007 et 2008, les hedge funds spéculateurs ont migré de la finance vers l'alimentation. Goldman Sachs et d'autres créent des produits structurés sur les produits de l'agriculture. En dix-huit mois, le prix du maïs a augmenté de 93 %, celui du riz a augmenté de 104 %, et le cours du blé a doublé. » *Jean Ziegler*

En 2008 la hausse des prix des produits alimentaires de base déclenche les émeutes de la faim dans 37 pays : Égypte, Haïti, Sénégal, Côte d'Ivoire...

« Et les financiers continuent de spéculer sur les marchés alimentaires. Les prix des trois aliments de base, maïs, blé et riz – qui couvrent 75 % de la consommation mondiale – ont littéralement explosé. La hausse des prix étrangle les 1,7 milliard d'humains extrêmement pauvres vivant dans les bidonvilles de la planète, qui doivent assurer le minimum vital avec moins de 1,25 dollar par jour. Les spéculateurs boursiers qui ont ruiné les économies occidentales par appât du gain et avidité folle devraient être traduits devant un tribunal de Nuremberg pour crime contre l'humanité. » *toujours Jean Ziegler*

Sources : *Le Monde du 29 septembre 2014, www.beurk.com et médiapart*

Exemple n° 2 « N'oublie pas de mordre la main qui t' a sauvée ! »

En 2011, M. Greenberg ancien patron d' AIG a déposé plainte, contestant les conditions dans lesquelles AIG a été renfloué grâce à l'injection de 182 milliards de dollars d'aides publiques diverses au nom de la fameuse théorie du « too big to fail » (trop gros pour tomber aujourd'hui l'expression a évolué en « too big to jail » : trop gros pour être emprisonné, car aujourd'hui nombre d'organismes financiers n'ont pas respectés les lois des pays dans lesquels elles exercent) . En échange, l'Etat avait nationalisé le groupe en prenant 79,9 % du capital.

Cette prise de participation se serait effectuée à des conditions spoliatrices, selon les plaignants, qui réclament aujourd'hui la bagatelle de 40 milliards de dollars au gouvernement.

Ce procès s'est ouvert fin septembre 2014.

L'argument des plaignants, qui ont réuni plusieurs millions de dollars pour couvrir les frais de justice, consiste à démontrer que le gouvernement a violé le Cinquième Amendement de la Constitution américaine. Celui-ci interdit de réquisitionner un bien ou une propriété privée sans une juste indemnisation. AIG qui a depuis remboursé l'argent qui lui avait été prêté, a refusé de se joindre à la plainte. « *A ce jour, AIG a remboursé 205 milliards de dollars à l'Amérique, incluant un bénéfice de 22,7 milliards, avait déclaré le président d'AIG en 2013. Nous continuons à remercier l'Amérique pour son soutien* », avait-il ajouté.

Maurice Greenberg a porté plainte en tant qu'actionnaire, il est l'un des principaux actionnaires du groupe avec une participation au capital de 12 %. Car en 2005 à la suite d'une enquête sur des malversations comptables, il avait été démis de ses fonctions de directeur. Sous sa direction, le groupe avait multiplié les produits spéculatifs, notamment les dérivés liés aux crédits immobiliers « subprime », qui allaient être à l'origine de la crise.

Maurice Greenberg est à la fois malhonnête et ingrat : « *Il faut avoir du culot pour dire à un gouvernement qui vous a sauvé de la faillite qu'il ne vous a pas suffisamment payé* », explique John Coffee, professeur de droit à l'université Columbia.

Exemple n°3 « C'est avec ceux qui sont le plus en difficulté qu'on fera le plus de blé ! »

En 2010 , l' Etat argentin a renégocié sa dette auprès d'organismes financiers privés (réduisant celle ci de 70 %) en remettant à ses créanciers des nouveaux titres de la dette d'une valeur moindre mais sans annuler les anciens .

Malheureusement NML Capital et Aurelius, 2 hedges funds américains ont acquis une partie de ces anciens titres de la dette à très bas prix dans le but de contraindre l'Argentine, par la voie judiciaire, à les rembourser au prix fort : c'est-à-dire le montant initial des dettes (évaluées à leur valeur nominale), augmentées d'intérêts, de pénalités et de divers frais de justice. Ces fonds vautours ne s'y sont pas trompés puisqu'ils - ont obtenu récemment un jugement favorable aux États-Unis .En effet ; le versement a été bloqué par le juge américain Thomas Griesa qui estime que Buenos Aires doit d'abord appliquer ce jugement prononcé par ce magistrat qui oblige l'Argentine à payer 1,3 milliards à ces fonds spéculatifs, avant de pouvoir poursuivre les remboursements de sa dette. Si ce jugement était appliqué les hedge funds obtiendraient une plus-value de 1600%.

Pour montrer sa volonté d'honorer sa dette et défendre sa légitimité , le gouvernement argentin a décidé dans un premier temps de verser 161 millions de dollars auprès d'une banque argentine et a déposé une plainte contre les Etats-Unis devant la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, mettant en avant une atteinte à sa souveraineté

Mais qui sont NML et Aurelius. ? Ils dépendent du très influent financier américain Paul Singer.

Sa spécialité est l'achat de dettes "décotées". C'est-à-dire qu'il rachète à bas prix des créances détenues par des investisseurs craignant de ne pas être remboursés. Ensuite, il met en branle l'appareil judiciaire pour forcer les débiteurs, États souverains ou sociétés privées, à rembourser leurs dettes au prix fort. C'est ce qui s'est passé avec l'Argentine à qui Elliott Management a racheté, à travers NML et Aurelius, des bons du trésor entre 2002 et 2008 à d'autres créanciers. Mais, Elliott Management s'en était aussi pris, par le passé, au Pérou et la République du Congo.

Dans ces deux cas, le fonds a fait de très bonnes affaires. Il a récupéré 58 millions de dollars du Pérou en 1998 pour des titres qu'il avait payés 11 millions de dollars deux ans plus tôt. Idem en République démocratique du Congo : après avoir acheté pour 10 millions de dollars de dette du pays, il le fait condamner en 2005 à payer 127 millions de dollars.

Après plusieurs années de résistance, la République démocratique du Congo trouve, en 2008, un accord avec Elliott Management et lui verse un montant, qui n'a pas été rendu public.

Sources : *Les Echos, La Tribune, Le Monde et Médiapart.*

Exemple n° 4 « Sois malhonnête, si tu as des problèmes on changera la loi ! »

Revenons en France .Ce sont les fameux « prêts structurés » contractés par les collectivités territoriales et les hôpitaux publics auprès de Dexia et d'autres banques françaises. Les députés et sénateurs (même les frondeurs et les écologistes) ont voté cette loi réduisant les possibilités de traduire en justice les organismes financiers qui ont proposé des clauses illégales dans leurs contrats. Ainsi ce sont les contribuables qui vont payer par leurs impôts locaux des remboursements de prêts dont le taux peut aller jusqu' à 30 %.

Cette affaire a fait l'objet de la conférence de Patrick Saurin que nous avons organisée (ATTAC 87 et le CAC 87) le 12 juin 2014 au Conseil Régional du Limousin.

Pour plus d'informations ,soit sur :<http://www.cac87-contreladetteillegitime.com/> , soit sur le blog de Patrick Saurin : <http://blogs.mediapart.fr/blog/patrick-saurin>

JPB

Exposition

Dépechez vous , il ne vous reste que quelques jours jusqu'au 30 novembre 2014 pour voir l'exposition d'Ernest Pignon-Ernest à l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers .Une occasion rare de faire coïncider plaisir culturel et joie militante.

Ernest Pignon-Ernest est artiste (et quel dessinateur !) et militant tant par le contenu de ses oeuvres que par la façon de les diffuser. Il est un des pionniers de l'art urbain ou du « Street art » pour faire « branché » ce qui n'est pas son cas, tellement son talent est immense.

Son principe est de réaliser des oeuvres en atelier, de les reproduire et de les afficher dans les rues. Voici quelques uns de ses thèmes : les gisants de la commune de Paris (en référence à La Commune de Paris 1871), Métro Charonne, Paris (cette œuvre dénonce la guerre d'Algérie en 1962) ,Rimbaud, Paris et Charleville , Le Parcours Maurice Audin, Alger. Mémoire de la guerre d'Algérie.

L'exposition de l'Espace Paul Rebeyrolle regroupe des oeuvres magnifiques d'une force incroyable et est accompagnée de vidéos très instructives.

FORMATION :

*Avec la collaboration d'ATTAC, la Maison des Droits de l' Homme a mis en place une formation aux logiciels libres , elle est gratuite et ouverte toute personne quelque soit son niveau . Une première séquence a réuni 14 personnes les 10 et 11 octobre. Les prochaines séquences auront lieu **le 13 décembre 2014 et les 23 et 24 janvier 2015.** Renseignements sur les contenus et inscriptions à jp.bouzonie@wanadoo.fr.*

Sommaire	Page	Sommaire	Page
<i>Mort aux vaches</i>	1	<i>ENVIRONNEMENT : DANGER !</i>	3
<i>Pour ...</i>	2	<i>Santé et survie menacées ?</i>	
<i>Grand Marché Transatlantique (GMT) - INFOS</i>	2	<i>Quelques nouvelles du front de la finance mondialisée ! Episode n° 1</i>	6
		<i>Exposition - Formation</i>	8

ENCART : Panier du militant – Flyer